



## Annulation bon de commande

Par **allain**, le **03/01/2008** à **20:50**

Bonjour,

J'ai signé 1 bon de commande pour l'achat d'une voiture neuve.

Il est prévu dans ce bon de commande :

- 1 reprise de mon véhicule actuel.
- 1 paiement comptant.
- 1 acompte de 2000 € a été versé.

Le véhicule à reprendre vient de tomber en panne : 3000 € de réparation.

Est-il possible d'annuler cette commande sachant que je ne peux pas faire de crédit

A vous lire.

Par **Jurigaby**, le **03/01/2008** à **21:27**

Bonjour.

A vrai dire, je ne pense pas.

Le contrat a été valablement conclu et vous devez garantie de délivrance d'une chose conforme.